## CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 février 2023

Objet : Avenants aux conventions d'adhésion aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 (risque santé et risque prévoyance) relatifs à la modification de la participation employeur

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*\*\*\*

Le mardi 14 février deux mil vingt-trois à onze heures quarante-cinq, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 7 février 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration: Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Françoise KERN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Patrick De La MARQUE à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO.

<u>Etaient absents et excusés</u>: Madame Nadège AZZAZ, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Avenants aux conventions d'adhésion aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 (risque santé et risque prévoyance) relatifs à la modification de la participation employeur

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.827-1 à L.827-12, portant dispositions statutaires relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°2019-37 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque santé pour la période 2020-2025, adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion,

Vu la délibération n°2019-38 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque prévoyance pour la période 2020-2025, adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion.

Vu la convention de participation santé signée entre le CIG petite couronne et Harmonie Mutuelle,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CIG petite couronne et Territoria mutuelle, représentée par Alternative courtage,

Considérant que les employeurs territoriaux peuvent modifier en cours de convention le montant de leur participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant la nécessité d'actualiser par voie d'avenants les conventions d'adhésion santé et prévoyance en vigueur afin d'y renseigner les nouveaux montants de participation,

Considérant la nécessité d'approuver les avenants-type aux conventions d'adhésion aux conventions de participations à la protection sociale complémentaire relatifs à la modification de la participation employeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver les avenants-type aux conventions d'adhésion aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire relatifs à la modification de la participation employeur et d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions à venir.

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI Maire de Villiers-sur-Marne

Député honoraire

Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne